

Communiqué de presse

Le Forco renforce son action en faveur des personnes handicapées en signant une convention avec l'Agefiph

L'OPCA Forco et l'Agefiph ont décidé d'agir ensemble pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du Commerce et de la Distribution.

Paris, le 31 mars 2014 – Le 25 mars dernier, l'OPCA Forco a signé avec l'Agefiph (Association, une convention cadre dans l'objectif d'agir sur l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises du Commerce et de la Distribution, via le contrat de professionnalisation et la POE, notamment. Pour le Forco, la promotion de ces deux dispositifs visant à recruter des travailleurs handicapés s'inscrit dans le cadre de son Plan Qualité Alternance validé par son Conseil d'Administration en 2012 et soutenu par le FPSPP.

Ils ont convenu de conclure annuellement d'ici 2015, au niveau national :

- 460 contrats de professionnalisation pour des travailleurs handicapés (2% des contrats conclus) soit 920 contrats sur la durée de la convention ;
- 300 POEC pour des travailleurs handicapés (5% des actions prévues) soit 600 POEC sur la durée de la convention ;
- 50 actions de formation de tuteur soit 100 actions de formation.

Cette convention fixe également le cadre de la déclinaison régionale de ce partenariat. Les actions déclinées au niveau régional et conduites au niveau national s'articuleront autour de 5 axes :

- Informer et sensibiliser les entreprises adhérentes, notamment les TPE/PME du Commerce et de la Distribution, et promouvoir la prise en compte du handicap dans les actions GPEC ;
- Favoriser les partenariats opérationnels entre acteurs territoriaux intervenant dans le recrutement, l'accompagnement et la formation des travailleurs handicapés ;
- Professionnaliser les demandeurs d'emploi handicapés pour développer leur employabilité et leur garantir un accès à l'emploi, par la mise en place de POE individuelles et collectives et de contrats de professionnalisation ;
- Sécuriser les parcours professionnels des salariés reconnus travailleurs handicapés en leur facilitant l'accès à la formation dans les entreprises ;

- Contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques et actions en faveur des travailleurs handicapés grâce à la prise en compte du handicap dans les travaux des observatoires des métiers et des qualifications (OPQM) des branches, représentés par l'Observatoire Prospectif du Commerce.

Pour mener à bien cette convention, l'OPCA et l'Agefiph ont convenu de conduire des actions au niveau régional, afin de :

- Détecter des besoins en recrutement qui nécessiteront des actions de formation préalables
- Promouvoir auprès des entreprises les dispositifs d'insertion et d'emploi en faveur des travailleurs handicapés
- Favoriser les parcours de formation de tuteurs et proposer une offre de formation clé en main pour les tuteurs
- Promouvoir et développer auprès des entreprises la formation en faveur des travailleurs handicapés et son financement.

Au niveau national, les deux signataires s'engagent à concevoir et promouvoir l'ensemble de ces actions et à organiser un transfert de bonnes pratiques. Un suivi d'indicateurs sera également mis en place et valorisé dans les enquêtes emploi-formation de l'Observatoire prospectif du Commerce, grâce à l'outil d'enquête et d'évaluation, Forco Eval.

La plateforme de formation Tuteur Pro sera par ailleurs enrichie d'un module sur le handicap et une formation en e-learning va être conçue pour les conseillers emploi-formation de l'OPCA et accessible à tous les collaborateurs de l'OPCA, via la Forco Academy. L'OPCA a également créé un poste de chef de projet handicap, référent national qui mettra en œuvre cette convention au niveau national et appuiera les actions de ses délégations interrégionales.

En 2013, la collaboration entre l'OPCA Forco et l'Agefiph s'est traduite localement par des actions communes sur les territoires : job dating emploi dans le cadre de POE en Bourgogne ; accompagnement de sessions de formation (via la mobilisation des dispositifs POEC suivis de contrats de professionnalisation) pour près de 90 candidats sur les métiers d'employés de commerce, métiers de la grande distribution et les postes de conseillers vente dans les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Haute et Basse Normandie, et Ile de France ; sensibilisation des équipes régionales au Handicap en Alsace-Lorraine, ainsi que des prises de contact pour des partenariats régionaux en Ile de France, Poitou-Charentes et Limousin, Nord Pas de calais, Bretagne et Midi Pyrénées notamment sur la mise en œuvre d'actions POEC.

La signature de cette convention cadre permet de poursuivre cette dynamique et d'amplifier la synergie entre leurs réseaux respectifs, en développant des collaborations au niveau régional.

Contact : Sandrine Guédon, Responsable des relations presse, 01 55 37 41 42 ou 06 86 66 75 84